

Le Comité olympique algérien perd son calme

Le Comité olympique algérien (COA) a jugé utile de répondre à notre Périscop, et c'est son droit, qui relatait un cas de fièvre typhoïde et plusieurs cas d'intoxication alimentaire en décembre 2004 à Tikjda. M. Berraf affirme que la mise en service des bâtiments du COA correspond au 14 juillet 2005. Et puis le Comité olympique algérien évoque le rapport de la Direction de la santé de Bouira, alors nous

reproduisons intégralement en fac-similé ce rapport daté de décembre 2004. Et à cette époque, qui était le président de la FAA ? Réponse : le vice-président du Comité olympique algérien. Qui était l'entraîneur de l'athlète qui a eu la fièvre typhoïde ? Réponse : celui qui a été chargé par le Comité olympique algérien de suivre les travaux de rénovation des bâtiments. En fait, ce stage s'est déroulé au moment même où le Comité

olympique était pleinement engagé dans le site de Tikjda.

S'agissant maintenant du bureau d'étude que M. Berraf semble ne pas connaître, nous lui rappelons cette réunion tenue le 5 mai 2004 au siège de la wilaya de Bouira sous la présidence du wali et en présence, entre autres, du secrétaire général du Comité olympique algérien et qui a abouti à l'acceptation des propositions faites par le

bureau d'étude. Si cet exemple ne suffit pas, nous sommes prêts à en fournir d'autres avec des copies de documents officiels attestant tout cela. Enfin, nous attendons toujours la réponse de M. Berraf au sujet des appels d'offres et des factures de réalisation des travaux faits à Tikjda. Sur cet aspect, il semblerait que le COA ne soit pas pressé d'apporter à l'opinion publique les éclaircissements nécessaires.

Le Comité olympique algérien s'insurge

Une campagne diffamatoire est actuellement orchestrée pour porter atteinte à l'image de marque du Comité olympique algérien dont les lettres de noblesse et la reconnaissance au plan national et international ne sont plus à démontrer.

Elle vise à annihiler les efforts inestimables réalisés par ses membres, ses partenaires, son comité exécutif et son président.

Par cet artifice, l'on tente d'entraîner notre institution dans des débats stériles pour l'éloigner des vrais problèmes auxquels fait face le mouvement associatif sportif algérien.

Cependant, le Comité olympique algérien ne peut rester indifférent aux menaces et contrevérités dont on l'affuble.

En effet, l'opinion publique doit être informée des précisions suivantes ; en réponse aux accusations dont il fait l'objet :

« S'agissant des diffamations graves portant sur d'éventuels cas de typhoïde, ou autres, décelés en décembre 2004 dans les cuisines du Comité olympique algérien, il faut relever que la date d'inauguration et de mise en service de ces ex-bâtiments correspond au 14 juillet 2005, date aisément vérifiable dans toutes les archives de la presse nationale qui avait, à l'époque, largement couvert cet événement.

Ceci prouve que le Comité olympique algérien n'est en aucun cas concerné par ce mélodrame tendancieusement relaté par certains organes de presse.

Il est simplement recommandé de prendre connaissance du rapport de la Direction de la santé de la wilaya de Bouira pour comprendre que les personnes incriminées sont celles-là mêmes qui, aujourd'hui, se targuent de vouloir récupérer ces infrastructures, souhaitant ainsi rééditer le funeste exploit qu'elles ont accompli par le passé en les laissant dans un état d'abandon total.

- En ce qui concerne un supposé bureau d'étude dont on mentionne qu'il n'a pas été payé, nous précisons qu'aucune commande, contrat, convention ou même intention de commande ne lui a été notifiée ou même suggérée à un quelconque moment que ce soit par le Comité olympique algérien.»

Compte tenu de ce qui précède, et au regard de la campagne de dénigrement attentatoire menée contre lui par la publication d'informations tendancieuses, le Comité olympique algérien informe l'opinion publique que, malgré toutes ces tentatives d'intimidations, rien ne saura altérer la volonté de ses membres ni de ses partenaires. Par ailleurs, il se réserve le droit de demander réparation à la justice algérienne pour atteinte à son image de marque et contre les diffamations graves avec intention manifeste de lui nuire. Le Comité olympique algérien accueille avec une profonde satisfaction les diverses orientations de Son Excellence Monsieur le Président de la République et s'engage à œuvrer inlassablement à leur mise en œuvre. Il exhorte une nouvelle fois le mouvement associatif sportif algérien à se mobiliser pour concrétiser les aspirations du peuple algérien dans le domaine du sport en général.

La morale sportive, le fair-play, l'esprit de fraternité et la recherche de l'excellence doivent constituer les fondements de notre mouvement.

5 octobre 2008
Mustapha Berraf

